



# CEFEDEM DE NORMANDIE

Enseignement supérieur  
musique et danse

# LIVRET DE L'ÉTUDIANT·E

DIPLÔME D'ÉTAT DE  
PROFESSEUR·E DE MUSIQUE



Cefedem de Normandie  
INSPÉ Normandie Rouen-Le Havre  
2 rue du Tronquet  
76130 MONT-SAINT-AIGNAN  
Tél. : +33 (0)2 35 14 70 90  
Mail : [contact@cefedem-normandie.fr](mailto:contact@cefedem-normandie.fr)

# Édito

Cher·es étudiant·es, chère·es stagiaires,

Nous vous souhaitons la bienvenue au Cefedem de Normandie !

Cet établissement appartient au réseau des établissements supérieurs accrédités par le ministère de la Culture dans les domaines du spectacle vivant et de l'enseignement des pratiques des arts de la scène.

Jeunes bachelier·es ou étudiant·es déjà titulaires d'un diplôme universitaire, le Cefedem de Normandie vous propose une formation supérieure dispensée par des artistes, artistes-pédagogues et enseignant·es-chercheur·cheuses reconnu·es (et parfois de renom), conduisant au diplôme d'État (D.E.) de professeur de musique.

Le projet de formation porté par le Cefedem s'appuie sur plusieurs fondamentaux : travail collectif et interdisciplinaire, exigence artistique, croisements des parcours, des esthétiques et des disciplines, expérimentation et recherche, articulation avec le milieu professionnel interrégional et international. Il organise, par les projets et les contrats, la nécessaire rencontre avec l'altérité, qui seule permet de construire son identité artistique. La formation valorise ainsi et développe l'identité professionnelle de l'artiste-enseignant.

Pour cela, vous serez accompagné·es tout au long de votre cursus par une équipe artistique, pédagogique et administrative, ainsi que par un vaste réseau de partenaires auprès desquels vous pourrez effectuer des stages, résidences et mises en situation, véritables tremplins pour votre avenir professionnel.

Je vous souhaite à toutes et à tous d'excellentes études !

**Yanik LEFORT,**

Directeur du Cefedem de Normandie

# Table des matières

Édito . . . . .	2
Table des matières . . . . .	3
Présentation . . . . .	4
Présentation générale . . . . .	4
Le-la Professeur-e de musique . . . . .	4
Types de structures concernées par le métier . . . . .	5
Emplois concernés et leur définition . . . . .	5
Formation . . . . .	6
Diplôme d'État de Professeur de musique . . . . .	6
Parcours et professionnalisation . . . . .	6
Double diplôme . . . . .	7
Entrée directe en Master . . . . .	7
Conditions d'admission : formation initiale et continue . . . . .	8
Accès à la formation initiale . . . . .	8
Accès à la formation professionnelle continue . . . . .	8
Organisation des études - Évaluation . . . . .	8
Les études . . . . .	8
L'évaluation . . . . .	8
Organisation générale par Unité d'Enseignement (UE) . . . . .	9
Organisation générale par semestre . . . . .	10
Descriptif des enseignements . . . . .	12
UE1 - Approches et pratiques de l'enseignement . . . . .	12
UE2 - Cultures et perfectionnements artistiques . . . . .	14
UE3 - Environnement institutionnel et culture professionnelle . . . . .	18
UE4 - Recherche et innovation . . . . .	20
Vie étudiante . . . . .	23
Contacts . . . . .	25
Lieux de cours et accès . . . . .	26

# Présentation

## Présentation générale

**Le Centre de formation des enseignants de la danse et de la musique de Normandie (Cefedem) est un établissement d'enseignement supérieur accrédité par le ministère de la Culture.**

**Il remplit plusieurs missions de service public, dont notamment, la formation au métier d'enseignant : il est accrédité à délivrer le diplôme d'État qui permet d'enseigner dans les établissements d'enseignement artistique publics, associatifs et privés.**

## Le·la Professeur·e de musique

Le·la professeur·e de musique diplômé·e d'État est chargé·e de l'enseignement des pratiques de la musique. Selon les cas, il ou elle assure l'enseignement des activités d'éveil, d'initiation, la conduite d'un apprentissage initial et est chargé·e des cursus conduisant au certificat d'études musicales. Dans ce cadre, il ou elle transmet les compétences, connaissances et attitudes fondamentales nécessaires à une pratique autonome des élèves.

Il ou elle accompagne les pratiques artistiques des amateurs notamment en tenant un rôle de conseil et d'aide à la formulation de projets. Il ou elle participe à la réalisation des actions portées par l'établissement, s'inscrivant dans la vie culturelle locale.

Il ou elle peut être associé·e à la formation d'élèves en cycle à vocation d'orientation professionnelle. Il ou elle peut également siéger au sein de jurys d'évaluation des élèves.

Au long de sa vie professionnelle, il ou elle a la nécessité d'enrichir ses connaissances et compétences par des pratiques artistiques et par la formation continue.

Par ailleurs, il ou elle peut exercer des

activités impliquant ses compétences artistiques et pédagogiques dans d'autres contextes professionnels : interprète, compositeur·trice, arrangeur, directeur·trice d'ensembles instrumentaux ou vocaux, musicologue, intervenant·e lors de stages ou d'ateliers, concepteur·trice et opérateur·trice d'actions de sensibilisation à la musique, acteur·trice au sein de structures de diffusion et de création.

Le·la professeur·e de musique diplômé·e d'État peut travailler en collaboration avec des artistes et d'autres institutions des différents domaines artistiques (spectacle vivant, arts plastiques, cinéma, patrimoine) ; il ou elle peut apporter son expertise dans le cadre de projets conduits en partenariat avec des structures d'autres domaines.

## Types de structures concernées par le métier

Le-la professeur·e de musique diplômé·e d'État enseigne principalement dans les établissements suivants :

- les établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique relevant des collectivités territoriales ;
- les écoles associatives et structures culturelles publiques ou privées, en lien ou non avec des structures de création et de diffusion.

## Emplois concernés et leur définition

Participant à la réalisation du projet de l'établissement, ou, à défaut, à la mise en œuvre des orientations de la structure, le-la professeur·e de musique diplômé·e d'État a la responsabilité de la conduite des activités pédagogiques et artistiques de ses élèves. Dans ce cadre, il ou elle est doté·e d'une autonomie qui lui est confiée par le directeur de l'établissement, le conduisant notamment à organiser les actions de diffusion des élèves et à initier et coordonner des projets au sein de l'établissement.

En accord avec le directeur de l'établissement, il ou elle peut assurer le traitement des questions liées à la mise en œuvre des représentations qu'il réalise (contact avec les techniciens du spectacle, logistique, gestion...).

### Dans les établissements publics d'enseignement de la musique relevant des collectivités territoriales

Le-la professeur·e détenteur·trice du diplôme d'État peut accéder au cadre d'emploi des assistants territoriaux d'enseignement artistique principaux par voie statutaire (le DE de professeur est, avec le diplôme universitaire de musicien intervenant, l'un des deux diplômes requis pour l'accès au concours externe du grade d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de deuxième classe).

Le-la professeur·e détenteur·trice du diplôme d'État exerce fréquemment ses fonctions dans les établissements relevant des collectivités territoriales et, en particulier, au sein des conservatoires classés par

l'État.

L'organisation du travail est rythmée par le calendrier scolaire. Dans les établissements publics d'enseignement de la musique, de la danse et de l'art dramatique relevant des collectivités territoriales, le cadre d'emploi des assistant·e·s territoriaux d'enseignement artistique prévoit un temps d'enseignement hebdomadaire de vingt heures.

Le bon exercice du métier repose sur un travail de préparation indispensable dont l'organisation est déterminée par l'enseignant·e.

L'assistant·e territorial·e d'enseignement artistique a une mission de service public. Il ou elle enseigne et est susceptible d'animer une équipe d'enseignants, constituée ou non en département, pour un projet ou une mission spécifique. Une évolution de carrière dans la filière artistique territoriale peut le conduire au grade de professeur territorial d'enseignement artistique.

### Dans les établissements et structures d'enseignement de la musique ne relevant pas des collectivités territoriales

Le recrutement s'effectue de manière contractuelle au titre des diplômes, qualités, compétences et renommée présentés.

# Formation

## Diplôme d'État de Professeur.e de musique

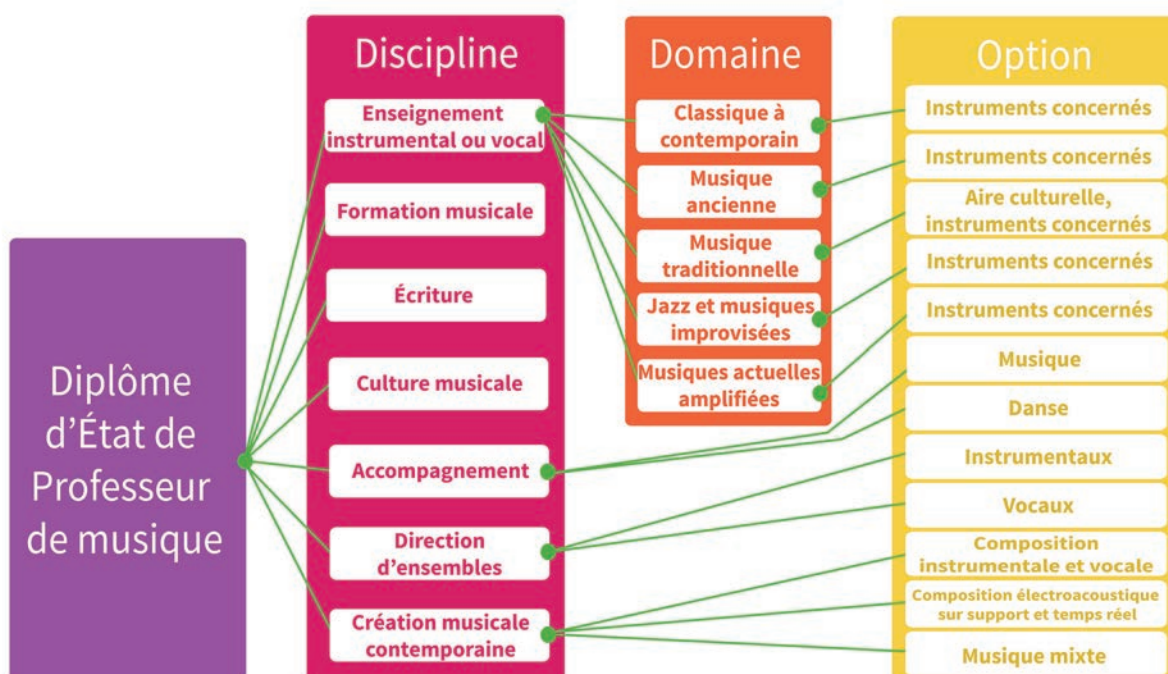
### Parcours et professionnalisation

Le diplôme d'état (D.E.) de professeur de musique est un diplôme professionnel qui permet d'enseigner dans les établissements publics, associatifs et privés. Depuis 2016, il est classé de niveau 6 du RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles). Il emporte l'acquisition de 180 crédits européens, ce qui garantit la mobilité des étudiant.es dans l'espace européen de l'enseignement supérieur.

La formation conduisant au diplôme d'État est conçue sur 6 semestres :

- la 1<sup>re</sup> année partie en lien avec le cursus de Licence d'interprète, en partenariat avec les Conservatoires de Rouen, de Caen, de Grand-Couronne et Petit-Couronne et le département de musicologie de l'Université Rouen Normandie,
- les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> années sont plus spécifiquement consacrées aux enseignements pédagogiques.

Le diplôme d'État précise la discipline et, le cas échéant, le domaine et l'option pour lesquels il est délivré.



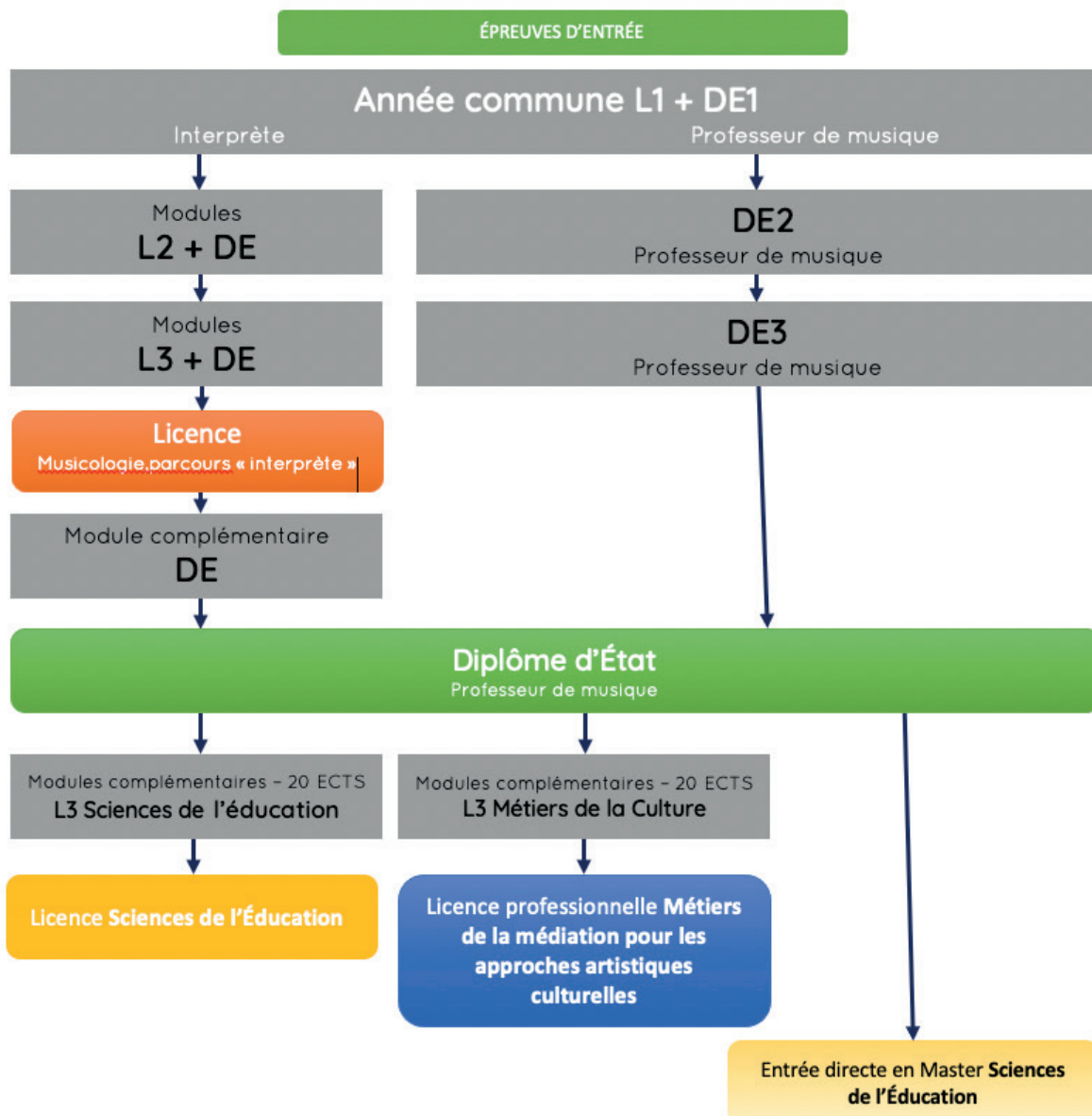
### Double diplôme

La troisième année peut être complétée par un accès facilité en Licence de Sciences de l'éducation ou en Licence des métiers de la Culture de l'Université de Rouen Normandie moyennant seulement l'équivalent d'enseignement de 20 crédits européens complémentaires à suivre.

Les procédures de validation à l'entrée en formation tiennent compte au mieux du passé artistique et de l'expérience de chaque étudiant·e et permettent le cas échéant une entrée directe en 2<sup>e</sup> année de formation ou obtenir de larges équivalences témoignant des études ou parcours antérieurs.

### Entrée directe en Master

Une entrée directe en Master de Sciences de l'éducation de l'Université de Rouen Normandie est par ailleurs prévue par convention pour tout étudiant en possession du diplôme d'Etat de professeur de musique délivré par le Cefedem de Normandie.



## Conditions d'admission

### FORMATION INITIALE ET CONTINUE

#### Accès à la formation initiale

L'accès en formation initiale est ouvert sur concours aux candidat-es justifiant des conditions suivantes :

- être titulaire d'un diplôme national d'orientation professionnelle de musicien (D.N.O.P.) ou d'un diplôme d'études musicales (D.E.M.)
- être titulaire du baccalauréat ou d'un diplôme français ou étranger admis en dispense ou en équivalence

Dispense :

*Le-la directeur-trice de l'établissement dans lequel se déroule le DE peut autoriser à se présenter au concours d'entrée des candidat-es qui ne sont pas titulaires du DNOP ou du DEM, après avis d'une commission composée d'au moins trois enseignant-es de l'établissement.*

#### Accès à la formation professionnelle continue

L'accès à la formation professionnelle continue au DE est conditionné à la réussite à un examen d'entrée et à l'une des conditions suivantes :

- justifier d'une expérience d'enseignement dans le domaine musical en qualité de salarié d'une durée d'au moins deux années, à raison de cinq heures par semaine

- au moins sur trente semaines par an ou leur équivalent en volume horaire annuel,
- justifier d'une pratique professionnelle en qualité d'artiste de la musique d'une durée d'au moins deux années, pouvant notamment être attestée par quarante-huit cachets sur deux ans,
- être titulaire du diplôme d'études musicales (D.E.M.) ou du diplôme national d'orientation professionnelle de musique (D.N.O.P.) et exercer une activité d'enseignement en qualité de salarié à raison de cinq heures par semaine sur trente semaines au moins, ou être engagé dans une démarche de réorientation professionnelle.

### ORGANISATION DES ÉTUDES - ÉVALUATION

#### Les études

La formation porte sur la pratique musicale, la culture artistique, la pédagogie, la réalisation de projets, l'environnement territorial et professionnel, la formalisation de la réflexion pédagogique. Sa durée de référence est de 1500 heures soit 3 années universitaires.

Le cursus comporte des stages pratiques de pédagogie dans des établissements de formation, des structures de création ou de diffusion, dont une partie au moins doit donner la

possibilité d'être placé en situation d'enseignement. Ces stages, d'une durée minimale cumulée de 80 heures, font l'objet d'une attribution de crédits ECTS.

#### L'évaluation

Les unités d'enseignement (UE) font l'objet d'évaluations qui peuvent être constituées d'épreuves pratiques, d'épreuves écrites et d'épreuves orales.

La définition et la durée des épreuves ainsi que les modalités d'acquisition de chacune des unités d'enseignement sont définies par le règlement des études de l'établissement. Les unités d'enseignement ne sont pas compensables entre elles.

Au Cefedem, celles-ci sont pour la plupart non directement reliées aux cours qui leur servent de ressources. Elles demandent aux étudiants de répondre à des attendus précis mais complexes, détaillés dans des documents de cadrage qui visent à faire de la formation une préparation à l'exercice professionnel réel.

Au vu des résultats des évaluations continues et terminales, le directeur de l'établissement arrête la liste des candidat-es reçu-es et leur délivre le D.E. de professeur de musique. Il remet aux candidat-es non reçu-es une attestation précisant les unités d'enseignement (UE) et modules acquis ainsi que les crédits (ECTS) correspondants.



## Organisation générale par Unité d'Enseignement (UE)

La formation conduisant au diplôme d'État est conçue sur 6 semestres (S1, S2, etc.)

Les enseignements peuvent être de différentes formes :

- CM : cours magistraux
- TD : travaux dirigés ou en sous-groupes
- SI : suivis individualisés

UE1 - Approches et pratiques de l'enseignement	Contenus	S1	S2	S3	S4	S5	S6	Total/étudiant	Total UEN.N.	% UE N.N.	% UE
UE 1.1 - Approches didactiques	Didactique générale et instrumentale				12			12	18	10%	17%
	Initiation aux neurosciences de l'apprentissage					6		6			
	Écritures, graphies, lectures, inventions et pratiques en Formation Musicale			21				21			
	Pratique pédagogique (stages)			30	30	30	20	110			
	Mise en place de projets pédagogiques					3	3	6			
UE 1.2 - Approches historiques, sociologiques et multiréférentielles	Sociologie de l'éducation musicale			15				15	12	7%	
	Musique et handicap : sensibilisation				9	6		15			
	Sciences de l'éducation			30	30	30	24	114			
	Philosophie de l'éducation							12			
	Apprendre dans et hors l'école : histoire des courants pédagogiques			6				6			
				102	81	75	65	323			

UE 2 - Cultures et perfectionnements artistiques	Contenus	S1	S2	S3	S4	S5	S6	Total/étudiant	Total UEN.N.	% UE N.N.	% UE
UE 2.1 - Culture artistique et transversale	Musicologie interprète*	50	50					100	44	24%	57%
	Musicologie artiste-enseignant et pratiques collectives (épistémologie des pratiques de la musique)			27	27	6	12	72			
	Ethnomusicologie générale				12			12			
	Esthétique (initiation)			6				6			
	Enseignements transversaux*	50	50					100			
UE 2.2 - Perfectionnement artistique	Écriture et arrangement			12	36			48	37	21%	
	Renforcement interprète*; Projets artistiques	50	50	15	15	15	15	160			
UE 2.3 - Ouverture sur d'autres pratiques	Pratiques d'ensemble et d'ouverture artistique*	50	50					100	8	4%	
	Musiques traditionnelles et musique du monde				7	10		17			
	Musiques anciennes						33	33			
	Jazz et musiques improvisées			27		27		54			
	Musique contemporaine, scène et dispositifs live électronique					24		24			
UE 2.4 - Le corps et la scène	Musiques actuelles amplifiées				24			24	14	8%	
	Interprète et scène*	50	50					100			
	Transversalité musique-danse					12		12			
	Le corps musicien - AFCM, relaxation, respiration				15	9		24			
		250	250	87	136	103	60	886			

UE 3 - Environnement institutionnel et culture professionnelle	Contenus	S1	S2	S3	S4	S5	S6	Total/étudiant	Total UEN.N.	% UE N.N.	% UE
UE 3.1 - Environnement institutionnel	Textes cadres et insertion professionnelle			20				20	10	6%	13%
	Méthodologie du projet d'établissement						23	23			
	Espaces, lieux et territoires de la Culture. Projets d'éducation artistique et culturelle					12	30	42			
	Participation à des colloques			8		21		29			
UE 3.2 - Culture et problématiques professionnelles	Ethnographie de la classe			15				15	14	8%	
	Anthropologie du corps et identité de genre					15		15			
	Analyse clinique des pratiques professionnelles			12	12			24			
	Analyse de pratique à orientation didactique (ergonomie cognitive)					3	3	6			
	Insertion professionnelle (portfolio)			3			9	12			
				58	12	36	80	186			

UE 4 - Recherche et Innovation	Contenus	S1	S2	S3	S4	S5	S6	Total/étudiant	Total UEN.N.	% UE N.N.	% UE
UE 4.1 - Production d'écrits de recherche	Initiation à l'étude et à l'écriture de la recherche (méthodologie)			3	6	12	15	36	20	11%	13%
UE 4.2 - Techniques et technologies	MAO scène et live						12	12	3	2%	
	Gravure musicale					12		12			
	Techniques et technologies de la scène			9	6	12		27			
	Culture numérique - Approches physiques et technologiques			6	6	6		18			
				3	21	36	45	105			

L1	L2	L3	TOTAL
500	500	500	1500

Le descriptif des enseignements est disponible directement sur la plateforme d'apprentissage en ligne du Cefedem de Normandie (Moodle) accessible à l'adresse [tice.cfedem-normandie.fr](https://tice.cfedem-normandie.fr)

Attention : ce descriptif des enseignements est à lire sous réserve d'ajustements ponctuels qui peuvent être réalisés en fonction de nos partenaires ou de changements possibles d'intervenants dans la formation.

## Vie étudiante

### Le site du Cefedem de Normandie - INSPÉ de Rouen

Entouré des 26 000 étudiant·es de l'université de Rouen, vous découvrirez une micro-société aux multiples facettes.

L'INSPÉ de Mont-Saint-Aignan, siège académique, se trouve à proximité du centre historique et administratif de l'université de Rouen Normandie. Situé sur l'un des plateaux de l'agglomération rouennaise, surplombant la ville de Rouen, sur une surface de près de 166 hectares, l'INSPÉ offre à ses étudiants un cadre privilégié, au cœur d'un espace boisé de 5 hectares, doté d'une infrastructure accueillante et animé par une vie culturelle intense. Il se situe à une heure de Paris et des côtes normandes, à 10 minutes du centre-ville, grâce à une très bonne desserte des transports en commun.

La proximité immédiate de plusieurs bibliothèques universitaires, de la Maison de l'Université, lieu de vie et d'échanges offre la possibilité d'assister à une multitude de colloques et manifestations culturelles. Sur place, les étudiant·es ont accès à tous les services d'une composante universitaire : un self pour la restauration du midi, une cafétéria, des salles informatiques, un accès wifi, un fonds documentaire important marqué par une spécialisation dans les domaines de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, d'équipements sportifs, des ateliers de pratiques artistiques et une galerie d'art, La Passerelle.

### Restaurant universitaire et Cafétéria

Le service de restauration est ouvert du lundi au vendredi de 11h45 à 13h15.

Pour déjeuner au restaurant, il faut être muni d'un ticket repas (tarif Étudiant à 3,30 €), à la vente tous les matins au service Gestion (bâtiment C au rez-de-chaussée), de 8 heures à 13h15 (possibilité de payer en espèces, chèque ou par CB).

Un ticket donne droit à une entrée chaude ou froide + un plat + un fromage ou une salade + un dessert. Le menu de la semaine est affiché à l'entrée du réfectoire, sur la porte du service financier et sur le site web de l'INSPÉ.

La cafétéria est ouverte de 8h15 à 11h45 et de 12h30 à 14h45 et propose café, viennoiseries, boissons fraîches et sandwiches du midi en quantité limitée, à des tarifs attractifs.

### Bibliothèque Universitaire (BU)

La Bibliothèque Universitaire (BU) propose une collection de 60 000 ouvrages en libre accès - livres, DVD, CD, CD-ROM, manuels scolaires, mallettes pédagogiques, affiches, ainsi que 90 abonnements de périodiques en cours, revues spécialisées, presse d'information. Le dernier numéro reçu est consultable sur place, les autres peuvent être empruntés. Le cefedem propose également un fonds documentaire spécialisé (livres, revues, DVD, CD...).

### Carte « étudiant·e »

→ Carte « étudiant·e » du Cefedem : vous permet

de justifier de votre statut d'étudiant·e inscrit·e et de faire valoir vos droits prévus par la convention-cadre entre le Cefedem et l'université de Rouen-Normandie.

- Carte « étudiant·e » de l'Université : cette carte étudiant·e multiservices vous permet de :
- justifier votre statut d'étudiant·e inscrit·e si vous êtes inscrit·e dans un double cursus D.E./Licence
- emprunter des livres à la Bibliothèque Universitaire (BU)
- accéder aux activités culturelles et sportives et aux infrastructures sportives
- voter aux élections étudiantes si vous êtes inscrit·e dans un double cursus D.E./Licence
- bénéficier de réductions sur sa présentation

# Vie étudiante (suite)

## Santé

Votre inscription au Cefedem vous permet d'accéder au service de la médecine préventive.

## Sécurité sociale étudiante

Depuis le 31 août 2019, tou·tes les étudiant·es précédemment rattaché·es à une mutuelle étudiante pour leur sécurité sociale sont automatiquement rattaché·es à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de leur lieu d'habitation. Les mutuelles étudiantes, pour·suivent, aux côtés de l'Assurance Maladie, leurs actions de prévention santé et continuent à proposer des complémentaires santé spécifiquement adaptées aux étudiant·es.

<https://www.etudiant.gouv.fr/cid104942/la-securite-sociale.html>

## CVEC

En cas de réussite au concours d'entrée, et avant votre inscription administrative au Cefedem, vous devrez vous acquitter de la Contribution de Vie Étudiante et de Campus (CVEC), d'un montant de 92 €. Cette contribution vous ouvrira l'accès aux services de l'Université et elle doit être, sauf exceptions décrites dans le lien suivant, réglée par toute personne inscrite dans l'Enseignement supérieur.

<https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

## Mutuelle étudiante

L'adhésion à une mutuelle n'est pas obligatoire. Toutefois, les centres de paiement de la sécurité sociale ne remboursent pas la totalité des dépenses médicales et offrent en complément des prestations de mutuelle.

# Contacts

## Direction

Directeur général et  
Directeur des études  
Yanik LEFORT  
Bureau (4<sup>e</sup> étage Bât. G)  
Tél. : 02 35 14 70 90  
[yanik.lefort@  
cefedem-normandie.fr](mailto:yanik.lefort@cefedem-normandie.fr)

## Encadrement pédagogique

Directrice des études  
Musique  
Madeleine LIANDIER  
Tél. : 07 86 42 64 59  
[madeleine.liandier@  
cefedem-normandie.fr](mailto:madeleine.liandier@cefedem-normandie.fr)

Responsable Formation  
continue et VAE  
Bénédicte COUSIN  
Tél. : 06 11 74 55 94  
[benedicte.cousin@  
cefedem-normandie.fr](mailto:benedicte.cousin@cefedem-normandie.fr)

Coordinatrice pédagogique  
Hélène FOISSEY  
[helene.foissey@  
cefedem-normandie.fr](mailto:helene.foissey@cefedem-normandie.fr)

Coordinateur pédagogique  
Benjamin LE MAHO  
[benjamin.lemaho@  
cefedem-normandie.fr](mailto:benjamin.lemaho@cefedem-normandie.fr)

## Administration

Responsable informatique  
Nicolas NOUET  
Tél. : 02 35 14 70 90  
[nicolas.nouet@  
cefedem-normandie.fr](mailto:nicolas.nouet@cefedem-normandie.fr)

Assistante de direction  
Sarah DAUGA  
Tél. : 02 35 14 70 91  
[sarah.dauga@  
cefedem-normandie.fr](mailto:sarah.dauga@cefedem-normandie.fr)

[vae@  
cefedem-normandie.fr](mailto:vae@cefedem-normandie.fr)

Assistante administrative  
Joséphine GOMIS  
Tél. : 02 35 14 70 90  
[josephine.gomis@  
cefedem-normandie.fr](mailto:josephine.gomis@cefedem-normandie.fr)

Stagiaire en alternance  
assistante administrative  
Nogaye DIAGNE  
[nogaye.diagne@  
cefedem-normandie.fr](mailto:nogaye.diagne@cefedem-normandie.fr)

[contact@  
cefedem-normandie.fr](mailto:contact@cefedem-normandie.fr)

Les bureaux sont ouverts  
du lundi au vendredi  
de 9 heures à 13 heures et  
de 14 heures à 17 heures

## Lieux de cours et accès



Le Cefedem de Normandie : **cours et administration**  
INSPE de Rouen  
2 rue du Tronquet  
76130 Mont-Saint-Aignan

L'École de musique de Bois-Guillaume : **cours**  
31 rue Petite de l'école  
76230 Bois Guillaume

### Transports en commun

Il existe différentes solutions pour faciliter votre transport : bus et métro. Des tarifs préférentiels sont accordés aux personnes de moins de 26 ans. [www.reseau-astuce.fr](http://www.reseau-astuce.fr)

- Bus Ligne Fast 2 et ligne régulière 43 : arrêt ESPE-Unilasalle
- TEOR T1 : Terminus Mont aux Malades

Il y a une possibilité de stationnement Vélo'R au terminus du TEOR. Des parkings à l'accès libre sont à disposition des étudiants : rue du Tronquet et rue d'Estaimbuc. Les parkings disposent d'un abri pour les deux-roues.